



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un avenant au contrat de
développement et de transformation
pour faciliter la relance de l'économie

Saint-Pierre le 13 mai 2020

Lors de la dernière réunion de l'observatoire de la commande publique le 21 avril 2020, l'ensemble des parties prenantes (État, collectivité territoriale, mairies, organisations professionnelles) a exprimé le besoin d'accompagner au maximum le redémarrage de l'activité économique dans l'archipel à l'issue de la période de confinement individuel.

Une commande publique dynamique, s'appuyant sur la réalisation de projets financés et prêts à être réalisés au plus tôt, constitue l'un des outils majeurs de cette relance. Plusieurs chantiers de modernisation des installations portuaires, tant pour la plaisance que pour le transport maritime, pourront ainsi être lancés sans tarder, tels que la route conduisant au quai de l'Épi et l'installation de nouveaux cabestans sur le port de plaisance à Saint-Pierre, mais aussi la modernisation des infrastructures liées au trafic commercial à Saint-Pierre comme à Miquelon.

La plupart de ces opérations figurent dans le contrat de développement et de transformation 2019-2022 signé en présence du Président de la République le 8 juillet 2019 mais avec une perspective de réalisation au-delà de 2020. Il était donc nécessaire d'adapter le contrat au contexte exceptionnel que nous traversons.

C'est le sens de l'avenant signé ce lundi 11 mai par M. Stéphane Lenormand, président de la collectivité territoriale, et M. Thierry Devimeux, préfet de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, afin de dynamiser le redémarrage de l'activité économique par la réalisation de projets particulièrement structurants pour l'avenir de l'archipel.